

Identification		Numéro de dossier : 1153253006
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme	
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif	
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées	
<b>Projet</b>	-	
<b>Objet</b>	Demander au Comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les abords de l'échangeur Turcot.	

## Contenu

### Contexte

L'arrondissement du Sud-Ouest, la Direction des transports de la Ville de Montréal et le Ministère des transports du Québec (MTQ) ont jeté les bases d'un exercice de planification qui identifiera, au cours des prochaines années, les interventions urbaines, les investissements stratégiques et les mesures réglementaires à mettre en place afin de limiter les impacts des travaux de réfection de l'échangeur et tirer profit d'opportunités pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers limitrophes.

S'inspirant de la démarche de concertation et de planification tenue dans le cadre de la mise en valeur des territoires aux alentours du campus universitaire Outremont mise de l'avant par le Service de mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal, l'arrondissement du Sud-Ouest désire élaborer un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les secteurs limitrophes de l'échangeur Turcot.

L'exercice de planification se déroulera en deux grandes étapes distinctes. Une démarche menant à la formulation d'une vision de développement pour le secteur constituera la toute première étape, tandis que la seconde portera sur l'élaboration et l'adoption comme tel du PDUES

Traversé par le canal de Lachine et des autoroutes, ce territoire d'environ 2,3 km<sup>2</sup> est formé historiquement de quartiers ouvriers où se posent divers défis sociaux et économiques. Ces territoires doivent conjuguer des enjeux locaux de qualité de vie, ainsi que des enjeux de développement et de positionnement régionaux. D'une part, il importe de répondre aux besoins de la communauté qui se traduisent, entre autres, par une offre de logements abordables de qualité, des services de proximité, la mise en valeur des quartiers villageois et la consolidation des secteurs d'emplois, dont le secteur Cabot.

D'autre part, de nouvelles opportunités, telles que la mise en valeur des entrées de ville, le positionnement récréo-sportif du canal de Lachine et du Complexe récréatif Gadbois, le développement d'activités connexes au Centre universitaire de santé McGill seront notamment évaluées.

La diversité et la nature des enjeux associés à ce territoire, ainsi que le contexte dans lequel il s'inscrit, nécessitent l'élaboration d'un document permettant d'intégrer les dimensions urbaines, économiques et sociales. Ces aspects militent en faveur d'une démarche de planification accordant une large place à la consultation et à la concertation en collaboration avec les acteurs locaux et les citoyens. L'arrondissement du Sud-Ouest estime que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pourra avantageusement contribuer au succès d'une telle démarche.

#### Décision(s) antérieure(s)

CA15 22 0237 - 25 juin 2015: Approuver la convention entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une subvention financière de 1,5 millions de dollars à la Ville de Montréal afin de réaliser le plan de développement urbain, économique et social pour les secteurs Gadbois et Cabot dans l'arrondissement du Sud-Ouest et mandater l'arrondissement du Sud-Ouest pour élaborer et gérer la mise en oeuvre du plan.

#### Description

Le présent dossier consiste à mandater l'OCPM pour accompagner l'arrondissement du Sud-Ouest dans une démarche participative visant à dégager la vision de développement qui constituera le point de départ de l'élaboration d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour les abords de l'échangeur Turcot. Le mandat donné à l'OCPM consistera notamment à:

- définir la stratégie globale de participation en collaboration avec l'arrondissement (type d'activités, fréquence, participants, etc.);
- rencontrer les intervenants-clés, organiser, diffuser et tenir les activités de participation;
- faire rapport des activités tenues et formuler des recommandations à l'arrondissement.

Dans le cadre de cette démarche, l'arrondissement du Sud-Ouest préconise une approche intégrée misant sur:

- la tenue de différentes activités (ateliers, charrettes, concours, etc.) pouvant rejoindre des publics divers, tant à l'échelle locale qu'au-delà du territoire du PDUES ;
- la mise à contribution et le développement de partenariats avec d'autres instances de la Ville (ex. Comité Jacques-Viger) ou externes à celle-ci (ex. organisme de développement économique);
- le recours aux plus récentes technologies et aux nouveaux médias.

Comme suite à cette étape, une fois la vision de développement arrêtée, l'OCPM pourrait être appelé à encadrer la démarche formelle de consultation publique sur le projet de PDUES.

#### Justification

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande de demander au comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour accompagner l'arrondissement dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration du PDUES pour les motifs suivants:

- assurer l'acceptation populaire et l'adhésion des parties prenantes en misant notamment sur une saine mixité des clientèles et des fonctions urbaines;
- encourager la participation d'intervenants-clés et d'experts dans différents domaines;
- bénéficier de l'expertise de l'OCPM dans la réalisation de mandats similaires, de sa crédibilité et de sa réputation de neutralité;
- accéder à des plate-formes de communication connues, largement diffusées et en constante évolution;
- considérer l'échelle du territoire à l'étude, son positionnement stratégique à l'échelle montréalaise et les retombées escomptées;
- assurer la cohésion de l'ensemble de la démarche de participation et de consultation durant toute la durée du processus d'élaboration du PDUES et ultimement lors son adoption également.

#### Aspect(s) financier(s)

Les coûts relatifs à la démarche participative seront assumés par l'OCPM dans le cadre de son budget de fonctionnement.

#### Développement durable

L'élaboration du PDUES s'inscrit dans les principes de développement durable, notamment au chapitre de la participation citoyenne. Diverses composantes y seront par ailleurs étudiées, notamment, le maintien de la qualité de vie des citoyens, la mixité des fonctions et le maintien d'un équilibre social, l'amélioration de la qualité environnementale du milieu, la qualité de l'air aux abords de l'échangeur, la diminution des îlots de chaleur, et l'intégration du transport collectif et actif dans une perspective de développement optimal du territoire. Enfin, la démarche permettra d'actualiser le potentiel du secteur en terme de développement économique, notamment au chapitre du maintien et de la création d'emplois.

#### Impact(s) majeur(s)

A terme le PDUES dégagera une vision et des orientations claires qui guideront les actions d'une pluralité d'acteurs concernés par le développement et l'aménagement de ce territoire. La collaboration de l'OCPM à l'élaboration du PDUES permettra de s'assurer que les citoyens, les différentes parties prenantes et tout intéressé auront eu l'occasion d'y contribuer.

#### Opération(s) de communication

Le détail des opérations de communication devra faire l'objet d'une stratégie concertée entre l'OCPM et l'arrondissement du Sud-Ouest afin de rejoindre les différents publics visés tout au long de la démarche participative et plus particulièrement aux étapes-clés.

#### Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Le présent mandat de l'OCPM pour la tenue des activités de la démarche participative devrait se dérouler en quatre grandes étapes aux périodes ci-contre, lesquelles seront précisées en début de mandat :

1. Automne 2015 : Élaborer la stratégie globale de participation (design du processus) et les activités (ex. atelier) qui permettront de dégager la vision, les potentiels et contraintes, etc.;
2. Automne 2015 - hiver 2016 : Définir l'état des lieux et dégager un diagnostic intégré
3. Printemps 2016 : Proposer un énoncé de vision

Ce premier mandat devrait être suivi d'un second à l'automne 2016, à être octroyé à l'OCPM, pour la tenue d'une consultation publique sur le projet de PDUES suite à son élaboration à l'été et à l'automne 2016.

#### Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, son endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## Validation

#### Intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Karim CHAREF)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

**Responsable du dossier**

Sylvain THÉRIAULT  
Conseiller en planification

Tél. : 872-8342

Télécop. : 872-1945

**Endossé par:**

Julie NADON  
Chef de division urbanisme

Tél. : 514 872-4394

Télécop. : 514 872-1945

Date d'endossement : 2015-09-24 15:51:16

**Approbation du Directeur de direction**

Sylvain VILLENEUVE  
Directeur

Tél. : 514 872-1451

Approuvé le : 2015-10-05 08:49

**Approbation du Directeur de service**

Tél. :

Approuvé le :

Numéro de dossier : 1153253006